

VERBATIM**CONFERENCE DE PRESSE****Bangui, le 02 avril 2025****Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui trois invités spéciaux avec lesquels nous allons revenir sur les opérations de révision du fichier électoral qui viennent de s'achever dans l'aire opérationnelle numéro 2. Mme Sabine N'Doute, Vice-Présidente de l'Autorité nationale des élections, M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections et M. Arsène Gbaguidi, Directeur de la division électorale de la MINUSCA. Madame, Messieurs, je reviens à vous dans quelques minutes.

Vous avez dû voir le communiqué que nous avons diffusé samedi matin dans lequel la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la MINUSCA condamne avec la plus grande fermeté l'embuscade tendue le vendredi 28 mars à une patrouille de la Force de la MINUSCA, près du village de Tabane, à 24 km au nord-ouest de Zemio, dans la préfecture du Haut-Mbomou.

La major Paul Ndungu Njoroge, Casque bleu kenyan âgé de 32 ans, a été tué au cours de cette attaque d'une extrême violence perpétrée par des éléments armés non identifiés. Valentine Rugwabiza se déclare extrêmement choquée par cette attaque ignoble contre des soldats de la paix qui effectuaient une patrouille dans le cadre de leur mission de protection des populations civiles. Elle présente ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple kenyan et exprime toute sa sympathie à la famille de la victime.

La Cheffe de la MINUSCA rappelle que les attaques contre les Casques bleus des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international. Elle attend du Gouvernement centrafricain qu'il diligente une enquête judiciaire afin que les criminels à l'origine de cette attaque ignoble soient traduits en justice. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSCA réaffirme que les attaques lâches contre les Casques bleus de la Mission n'entameront en rien la détermination de la MINUSCA à mettre en œuvre de son mandat au service de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Une condamnation partagée par le Secrétaire général des Nations Unies qui a qualifié cette attaque d'inacceptable et par les membres du Conseil de sécurité qui ont également publié une déclaration dans laquelle ils réitèrent leur ferme soutien à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et à la MINUSCA pour aider le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine dans leurs efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2759 adoptée en novembre dernier.

Comme chaque année, la journée internationale de sensibilisation aux mines et d'assistance à la lutte antimines sera célébrée après-demain, le vendredi 4 avril, sur le thème suivant : "Un avenir sûr commence ici : renforcer les efforts locaux contre les mines". L'occasion pour la MINUSCA, via le Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS), d'organiser de nombreuses activités de sensibilisation à Bangui et dans la région de Bouar, afin d'attirer l'attention sur les dangers que représentent les engins explosifs et de mettre l'accent sur l'appropriation nationale. Une table ronde de haut-niveau, coorganisée par le Gouvernement et la MINUSCA, se tiendra vendredi à Bangui.

Bien que le nombre d'explosions accidentelles et les victimes qui en résultent soient en baisse, la menace posée par des engins explosifs persiste en République centrafricaine, avec 73 incidents enregistrés en 2024, faisant plus

de 40 victimes, dont une majorité de civils. C'est la raison pour laquelle, la MINUSCA, conformément à son mandat de protection de civils, réaffirme son engagement actif aux côtés des autorités nationales pour lutter contre cette menace insidieuse qui met en péril la vie des civils, entrave l'action humanitaire et freine le développement, la mobilité et la sécurité des communautés.

Un engagement qui s'est matérialisé en 2024 par l'organisation de sessions d'information et de sensibilisation aux risques posés par les engins explosifs au bénéfice de plus de 20 000 personnes, dont une grande majorité de femmes et d'enfants. Par la neutralisation de 44 engins explosifs à travers le pays. Et enfin par la poursuite du développement de capacités nationales afin de pouvoir mettre en place graduellement une réponse nationale, que ce soit en matière de neutralisation des engins explosifs ou via la création d'une autorité nationale de lutte antimines.

Mme N'Doute Tandos, Vice-Présidente de l'Autorité nationale des élections

Monsieur le Directeur de la Division électorale de la MINUSCA, Monsieur le Commissaire électoral, Président de la Commission finances de l'Autorité nationale des élections, coordonnateur des activités d'enregistrement des électeurs en ce moment, chers professionnels des médias, Messieurs et Mesdames les collaborateurs de la MINUSCA et autres partenaires, bonjour.

Loin de moi de faire un discours, mais je saisis juste cette opportunité pour exprimer toute la reconnaissance de l'Autorité nationale des élections à l'endroit de tout un chacun de vous. Vous avez écouté ce que la collègue a dit., nous avons fait cette activité dans des difficultés qui ne disent pas leur nom, mais au prix d'une perte de vie, nous sommes parvenus à finir ces opérations. L'enregistrement des électeurs s'est scindé en trois phases comme on l'a dit, la phase 1 était passée du 24 novembre au 24 décembre passé, et maintenant, la phase 2 concerne le reste des neuf préfectures de la République centrafricaine et la diaspora. Nous avons commencé ces opérations le 11 mars pour terminer le 24. Je donnerai effectivement la parole au Président de la Commission qui est actuel porte-parole de l'Autorité nationale des élections pour vous faire l'aperçu de ce que nous avons fait. Je vous remercie.

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Notre rencontre de ce matin intervient au terme des opérations de révision du fichier électoral en vue des prochaines élections locales et générales dans notre pays. Nous sommes arrivés à la fin d'une activité de terrain dont la deuxième phase, officiellement lancée le 11 mars 2025, a pris fin le 24 mars dernier dans la majorité des centres. Cette phase concernait l'aire opérationnelle 2 comprenant 9 préfectures, et l'aire 3 composée des électeurs de la diaspora répartis dans quinze pays, et quelques centres non ouverts dans quatre préfectures au cours de la première phase couvrant l'aire 1. Il est utile de rappeler ici que l'Autorité nationale des élections, avec l'appui de nos partenaires notamment la MINUSCA et le PNUD, a lancé le processus de révision du fichier électoral, le 24 novembre 2024.

Alors que la quasi-totalité des centres ont clôturé les opérations, et que la plupart des équipes et du matériel déployés dans les différentes régions ont regagné le Centre de traitement des données (CTD) de l'ANE à Bangui, il nous semble essentiel de partager avec vous un bilan d'étape et d'échanger avec vous avant la phase suivante.

Mesdames et messieurs ;

Le point que nous faisons ce jour prendra en compte plusieurs aspects :

- Le déroulement des opérations de collecte des données sur le terrain ;
- La réception des tablettes ;
- L'extraction et la centralisation des données des électeurs ;
- Les questions liées à la sécurisation des opérations ;
- Et enfin les étapes suivantes visant à générer les listes électorales provisoires et définitives.

De façon générale, l'ANE se réjouit et se félicite des conditions satisfaisantes du déroulement des opérations de révision du fichier des électeurs dans les 1 500 centres d'inscription. En dépit des contraintes logistiques et des défis sécuritaires, plus de 99 % des centres d'inscription prévus ont ouvert et ont effectivement enregistré de nombreux électeurs.

Ce taux témoigne, d'une part, de l'engagement effectif de l'ANE à finaliser la deuxième phase de l'inscription des électeurs conformément au calendrier électoral et, d'autre part, l'expression de l'adhésion et de la confiance des populations centrafricaines dans les mesures de sécurisation prises par l'ANE, le Gouvernement, la MINUSCA et tous les acteurs impliqués.

Les tablettes déployées sont en cours de récupération au niveau du Centre de traitement des données (CTD) depuis le 25 mars dernier. Le bilan des données que nous avons compilées sur le retour des tablettes est déjà un motif de satisfaction dont nous tenons à féliciter tous les acteurs qui ont contribué au succès desdites opérations. A la date du 31 mars 2025, le bilan sommaire se présente comme suit :

- Des 50 centres d'inscription non ouverts dans l'aire 1, nous avons récupéré toutes les tablettes. Il faut préciser qu'un centre n'a pas ouvert. L'extraction des données a déjà été faite sur 96 % de ces tablettes ;
- De l'aire 2, sur les 1 422 centres d'inscription, le CTD a déjà réceptionné 1 138 tablettes soit 80 % et l'extraction des données est déjà effective sur 1 087 tablettes soit 76,4 % ;
- Au compte de l'aire 3, sur les 28 centres d'inscription, le CTD a déjà réceptionné 17 tablettes soit 60,7 % et l'extraction des données est effective sur les 16 reçues soit 57,1 %.

Ces chiffres devraient connaître une évolution en fonction des dernières tablettes que le CTD recevra et des données complémentaires attendues. Nous devons le déroulement satisfaisant des opérations de révision du fichier électoral à plusieurs facteurs, évoqués ci-après de façon non exhaustive :

- Premièrement, grâce aux efforts conjugués de l'ANE, du Gouvernement, de la MINUSCA et du PNUD, les agents et le matériel ont pu être déployés dans l'ensemble des préfectures concernées au plan national ainsi qu'à l'étranger, permettant l'ouverture des centres d'inscription conformément au calendrier électoral, malgré quelques retards observés dans certaines localités. Le soutien logistique apporté, en particulier par la MINUSCA, s'est avéré indispensable à la réussite de l'opération.
- Deuxièmement, il y a lieu de saluer l'étroite collaboration entre l'ANE, les FACA, les FSI, la MINUSCA et le Gouvernement dans le cadre du Plan intégré de sécurisation des élections (PISE). Les leçons tirées de la première phase de la révision du fichier électoral ont permis un renforcement de la planification et de la coordination de l'accompagnement sécuritaire. Il convient de rappeler que le 26 février dernier, le Comité national de sécurisation des élections s'était réuni et avait formulé des recommandations dont la mise en œuvre a été d'une importance déterminante.

Il importe de souligner que les FACA, les FSI et la MINUSCA ont déployé des efforts exceptionnels pour la sécurisation. En effet, les mesures anticipées prises dans les zones sensibles afin de les stabiliser en amont des opérations de l'ANE ont été payantes. Ils ont également assuré un accompagnement sécuritaire efficace pendant les opérations, sous la coordination du groupe de travail de sécurisation des élections au niveau national et les Comités préfectoraux de sécurisation des élections, présidés par les Gouverneurs et préfets au niveau local. A cela se sont ajoutés des efforts financiers exceptionnels du Gouvernement pour doter les FACA et les FSI des moyens nécessaires pour accompagner efficacement l'ANE, aux côtés de la MINUSCA.

Mesdames et messieurs ;

A l'étape actuelle, l'ANE reste concentrée sur la centralisation des données des électeurs dans le serveur dédié à cette fin. Cette phase de centralisation constitue une partie des opérations de traitement desdites données qui sera complétée par le dédoublonnage, l'adjudication, la radiation des enregistrements multiples. C'est à l'issue de ces différentes étapes que seront générées les listes électorales provisoires qui seront affichées en vue des réclamations éventuelles. Puis suivra la publication de la liste définitive qui servira au déroulement des scrutins à venir.

Selon le chronogramme établi par l'ANE dans le cadre de la révision, la publication de la liste électorale définitive est prévue pour le 29 mai 2025. Il en ressort que les données statistiques relatives aux opérations de révision du fichier électoral ne seront disponibles qu'après la mise en œuvre de toutes ces opérations techniques. Nous sommes à pied d'œuvre et les conduisons de façon diligente. Nous vous promettons d'ores et déjà que vous en serez informés dans les meilleurs délais.

Avant de conclure ces propos liminaires, nous tenons à rappeler l'engagement, voire la détermination de l'ANE à conduire le processus électoral en cours, dans la transparence et l'inclusion. Nous réitérons nos remerciements à tous les acteurs qui ont contribué au bon déroulement des opérations passées. Nous saisissons enfin la présente

occasion, pour convier toutes les populations et tous les groupes sociopolitiques centrafricains à se mobiliser et s'impliquer davantage dans la dynamique d'élections démocratiques dans notre pays.

Merci pour votre attention.

Questions des journalistes

LANOCA (Aubin Manassé Ndata)

- Tout à l'heure, dans votre propos, vous avez parlé de 15 pays dont l'ANE a préconisé enregistrer les Centrafricains de l'étranger. Et pensez-vous que 15 pays, est-ce qu'en dehors, dans d'autres pays, il n'y a pas de Centrafricains, ou bien comment ça va se passer pour les autres Centrafricains qui aimeraient bien s'enregistrer sur la liste pour participer à ce processus électoral ? Merci.

Réponses aux questions

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Je vous remercie pour votre question. Effectivement, la liste des 15 pays est arrêtée par le Gouvernement à travers le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des Centrafricains de l'étranger. La liste est arrêtée en tenant compte de la représentativité de nos compatriotes à l'extérieur et dans les pays voisins. Dans les pays africains, nous sommes très bien représentés. Il y a le Cameroun où il y a trois centres qui ont été ouverts, à Douala, à Yaoundé, à Garoua. Au Tchad, à côté, nous avons deux centres à N'Djamena et à Sarh. A Libreville, où il y a des Centrafricains, il y a un centre qui vient d'être ouvert pour tenir compte justement de leur représentativité mais surtout, nous nous sommes inscrits dans une logique d'inclusivité pour que chaque voix des Centrafricains, où qu'ils soient, compte dans ces élections.

Et des efforts exceptionnels ont été faits pour passer de 18 centres initialement prévus dans les 15 pays d'Afrique et d'Europe. Nous sommes passés à 28 centres justement pour prendre en compte la présence massive de certains compatriotes dans certains pays. Effectivement, ce n'est peut-être pas assez, mais le Gouvernement est déjà alerté. On sait que pour les prochaines étapes, des efforts seront faits pour prendre en compte tous ces Centrafricains. Nous avons reçu des demandes du Ghana, d'autres pays, mais c'est au Gouvernement d'arrêter la liste et l'ANE, en bon soldat, suivra là où se trouvent les Centrafricains pour les enrôler. Je vous remercie.

Questions des journalistes

Radio Sewa (Jonathan Gonissere)

- J'ai suivi avec beaucoup d'attention vos propos liminaires ici où l'Autorité nationale des élections se félicite de cette seconde phase. Cependant, nous, en tant que journalistes, nous avons écouté des plaintes à l'exemple de la ville de Boali tout proche de chez nous ici où il y a le réseau Arc-en-ciel, une organisation de la société civile qui travaille beaucoup avec vous, donc vous la connaissez très bien, qui a déploré certains dysfonctionnements au sein de certains centres, qu'il a constatés là-bas. Est-ce que vous êtes au courant ? Si oui, quelles vont être les actions que vous allez mettre en place afin de répondre à cette préoccupation-là ?
- La même préoccupation également du côté du député de la circonscription de Boali qui a également noté certains laxismes. Il y a certaines personnes qui auraient été, d'après ce qu'il a dit, qui sont de Bangui, qui sont parties se faire enrôler là-bas. Est-ce que vous avez cette information ? Si vous avez également cette information, comment est-ce que vous allez les traiter ? Voilà, quelles sont mes préoccupations. Je vous remercie.

Réponses aux questions

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Merci pour vos questions. J'aurais voulu connaître la nature des dysfonctionnements que vous évoquez, parce que nous-mêmes, moi, on était avec le PNUD, le conseiller technique principal du PNUD, en charge du processus,

d'appui au processus électoral, nous avons effectué une mission de supervision au cours du week-end dernier, où on a fait Boali jusqu'à Yaloké pour voir comment les choses se passaient sur le terrain. Et s'il était là, il vous dira que nous n'avons enregistré aucun dysfonctionnement, en tout cas majeur, qui puisse entacher le bon déroulement de ces opérations. Donc, s'il y avait des dysfonctionnements, on les aurait corrigés, comme on l'a fait un peu partout d'ailleurs. En tout cas, chaque fois que nous avons été informés de dysfonctionnements, nous sommes intervenus très rapidement avec toute la diligence nécessaire pour rétablir le bon fonctionnement des centres d'inscription.

Concernant la polémique provoquée par le député de Boali, je voudrais rappeler que nous sommes dans une phase d'enrôlement des électeurs. Il n'y a aucun enjeu politique à ce niveau. On demande juste à nos compatriotes d'aller s'inscrire massivement sur la liste électorale pour pouvoir exercer leur droit civique le jour du scrutin. Et nous, au cours de ces opérations, nous avons prévu tous les cas de figure. Il y a des Centrafricains qui, hier, vivaient dans le quatrième arrondissement et qui ont déménagé pour être dans le septième arrondissement. Est-ce que nous allons les renvoyer dans le quatrième arrondissement pour que le jour du vote, ils puissent s'inscrire là-bas ? Non. La loi donne la possibilité aux Centrafricains d'aller s'enregistrer là où ils résident. Et c'est dans ces centres où ils se sont inscrits qu'ils vont exercer leur droit de vote le jour du scrutin. Alors, si d'aventure, c'était le jour du scrutin, que les gens ont quitté Bangui pour aller massivement prendre part au vote alors qu'ils ne sont pas électeurs de Boali, à ce moment-là, l'ANE prendrait toutes les dispositions pour les empêcher de perturber la bonne marche du scrutin. Mais aujourd'hui les Centrafricains, vivant sur l'ensemble du territoire et libres aussi de leurs mouvements, peuvent aller s'inscrire là où ils veulent. Le plus important, c'est que le jour du scrutin, ils puissent voter là où ils se sont inscrits et pas ailleurs. Et donc la loi est claire. Donc, il est permis que des Centrafricains puissent faire preuve de mobilité puisque c'est un droit reconnu à tout le monde. Les gens peuvent se déplacer sur l'ensemble du territoire et là où ils se trouvent, ils peuvent s'enrôler et là, on ne peut pas les empêcher.

C'est le jour du scrutin que nous serons vigilants. Et quand on va sortir la liste définitive des électeurs, ça veut dire que tous ces électeurs qui ont quitté Bangui pour aller s'inscrire là-bas, ils sont déjà fixés dans ces bureaux de vote-là. Donc, ils ne pourront plus venir voter à la fois dans le quatrième ou à Bangui et puis là-bas. Et sur le plan technique, il y a un logiciel, il y a un applicatif qui est mis en place pour supprimer tous les cas de doublons. Les personnes peuvent faire leur jeu mais dès qu'on sait que ces personnes se sont enrôlées dans plusieurs centres différents, automatiquement, l'applicatif va éliminer tous les enregistrements multiples pour ne garder que la dernière inscription. Et c'est cette inscription-là qui va prévaloir quand on va sortir la liste définitive. Donc, à ce stade, il n'y a pas lieu de s'inquiéter puisque toutes les dispositions sont prises pour limiter les cas de perturbations dans le bon déroulement de scrutin à venir. Je vous remercie.

Questions des journalistes

Le Démocrate (Bamako Askin)

- La question posée par le confrère, c'était ma question, mais en questionnant le dysfonctionnement, en voici un, puisque je reviens fraîchement d'un déplacement non loin d'ici, derrière M'Poko, où j'ai visité un certain nombre de villages. Les gens ont pointé du doigt plusieurs cas de manquements. Les gens n'ont pas pu s'enregistrer parce que les tablettes ne fonctionnaient pas. Beaucoup de gens. Là, qu'est-ce que vous faites de ces gens qui ont été abandonnés ? Merci.

Réponses aux questions

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Merci pour cette question. En réalité, là, c'est un problème technique. Effectivement, il arrive que sur le terrain, les tablettes s'arrêtent de fonctionner, buggent, comme on dit dans le jargon informatique. Mais en déployant les agents, on avait envoyé des tablettes de réserve pour qu'en cas de problème, en cas de panne, que ces tablettes de relève soient déployées très rapidement pour permettre aux Centrafricains de continuer à s'enrôler. Ces tablettes ont été mises à la disposition des superviseurs parce que dans chaque commune, il y a un superviseur qui est chargé de sillonner sur l'ensemble de la circonscription pour relever tous les problèmes qui surgissent et qui peuvent à son niveau, intervenir pour les corriger.

En plus de cela, nous avons mis en place une cellule de monitoring où nous appelons tous les jours, tous les jours, pour relever tous les incidents sur le terrain et, au niveau central, ça nous permet de prendre en compte ces problèmes, ces incidents et d'intervenir soit directement, soit à travers les superviseurs qui n'ont pas eu peut-être l'information au moment où nous avons appelé et ça permet de corriger les choses au fur et à mesure. Je pense que si on avait eu ces informations, on aurait pris toutes les dispositions pour permettre à tous les Centrafricains de cette commune-là de pouvoir s'enrôler, puisque notre objectif reste l'inclusivité du processus électoral. En tout cas, ce n'est pas de la volonté de l'ANE de mettre les Centrafricains de côté. Tous ceux qui peuvent prendre part à ce processus, nous faisons tout pour qu'ils puissent avoir la chance de s'enrôler. Je regrette que nous n'ayons pas eu ces informations à temps, mais il y a la voie juridictionnelle qui reste en termes de contentieux. Tous ceux qui n'ont pas pu s'enrôler peuvent saisir le tribunal pour demander que leur inscription soit ordonnée à l'ANE et, là, l'ANE prendra toutes les dispositions pour les enrôler, pour qu'ils figurent sur la liste électorale. Donc, il y a encore une voie possible leur permettant de s'inscrire. Je vous remercie.

Radio Guira FM (Samuel Bogoto)

- J'ai deux petites questions. La première concerne la MINUSCA et la deuxième à l'ANE. Florence a fait allusion de l'attaque contre une patrouille des Casques bleus de la MINUSCA, une attaque condamnée par la Représentante. Un Casque bleu a été tué et la MINUSCA a demandé l'ouverture d'une enquête. À la date d'aujourd'hui, est-ce que l'enquête a été déjà ouverte ? Quelle est la situation présentement dans la zone ? Est-ce que les Casques bleus sont-ils encore présents dans cette zone pour sécuriser la population ?
- Deuxièmement, l'enrôlement des électeurs, je pense que l'ANE s'est félicitée, le Gouvernement, également la MINUSCA. À partir d'aujourd'hui, quelles sont les leçons à tirer en perspective des scrutins à venir ? Je vous remercie.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci Samuel. Je vais prendre la première question qui m'est adressée. Effectivement, suite à cette attaque qui a été condamnée, je le rappelle, non seulement par la Représentante spéciale, mais également par le Secrétaire général des Nations Unies, mais aussi par les membres du Conseil de sécurité, donc, une équipe intégrée de la Mission qui regroupe des personnels civils et en uniforme a été déployée sur place afin d'enquêter sur les circonstances de l'incident. Il est prévu que cette équipe d'ailleurs travaille avec les Forces armées centrafricaines présentes dans la région.

Quant à savoir si nous sommes toujours présents, oui, la MINUSCA a une présence dans cette partie de la République centrafricaine. Et évidemment, une fois encore, comme cela a été précisé dans le communiqué qui vous a été envoyé samedi matin, cette attaque ne va en rien faire diminuer la détermination, saper notre détermination à poursuivre notre travail au service de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Les leçons à tirer pour l'avenir, en tout cas pour les autres étapes, nous avons dit lors de la première phase, nous avons constaté et enregistré beaucoup de dysfonctionnements et sur tous les plans, sur le plan sécuritaire, sur le plan logistique, sur le plan technique, certainement. Mais comme dirait, j'emprunte ce mot à un ami qui est ici, c'était juste parce que l'ANE avait décidé de partir en mission kamikaze. Et donc, tout n'était pas au point lorsque nous avons pris la décision de nous déployer, parce que nous étions soucieux du respect du chronogramme qui était établi. Quand nous sommes revenus, nous nous sommes réunis dans cette salle pour évaluer le travail réalisé et nous avons tiré quelques leçons parmi lesquelles la principale leçon à retenir, c'était une absence de planification et une absence de coordination ou une faible coordination pendant les opérations de déploiement et de collecte de données. Par conséquent, sur le plan sécuritaire, le PISE a été réactivé à tous les niveaux, au niveau national et au niveau local, et ça a créé le cadre propice à tous les acteurs de pouvoir coordonner leurs actions pour intervenir efficacement, en tout cas dans la phase, non seulement de déploiement, même d'avant le déploiement, puisque je l'ai signalé, il y a des endroits où les FACAs ont dû intervenir pour stabiliser la situation avant que le déploiement soit fait.

Et donc, cette coordination, MINUSCA-Force et MINUSCA-UNPOL, avec nos FACA, nos FSI et avec la présence, en tout cas, de tous les comités locaux de sécurisation, la coordination a donné satisfaction à tous les acteurs. La preuve, c'est que nous n'avons pas enregistré d'incidents majeurs en dehors d'une attaque dont a été l'objet un convoi le 13 mars dernier entre Alindao et Mingala. Fort heureusement, on n'a enregistré aucune victime mais nos forces étaient présentes, nos forces ont pu repousser ces assaillants parce qu'il fallait escorter d'un point A à un point B tous ceux qui se déplaçaient sur le terrain. Et la MINUSCA aussi s'est rendue disponible pour escorter, accompagner de manière efficace toutes les équipes sur le terrain. Nous nous sommes réjouis de cette collaboration, de cette coordination. Et je pense que le travail à faire, c'est en tout cas de renforcer cette coordination pour une meilleure interaction sur le plan sécuritaire, pour une meilleure mise en œuvre du PISE. Ensuite, nous nous devons aussi renforcer notre capacité de planification pour que toutes nos opérations soient connues de tous les acteurs qui doivent intervenir et que ce soit connu longtemps à l'avance pour que des dispositions soient prises pour qu'il n'y ait aucun incident.

Et une troisième leçon à tirer, c'est la communication. Nos opérations d'avant ont souffert de ce déficit de communication, mais je pense qu'avec l'appui technique des partenaires, un travail est en train de se faire et je pense que ce travail va monter en puissance pour que la communication de l'ANE soit la plus efficace possible et que les deux aspects de la communication, la communication institutionnelle et la communication vers le grand public pour que les gens sachent ce que l'ANE fait au quotidien et pour que aussi les gens aient l'information en temps réel pour que les choses marchent bien sur le terrain. Voilà les axes sur lesquels nous allons encore travailler pour des meilleurs résultats.

Renforcer la planification, renforcer la coordination entre les équipes, les différents acteurs et améliorer significativement notre communication. Et pour cela, je voudrais saisir cette occasion pour remercier encore une fois de plus la MINUSCA qui vient de mettre à notre disposition pour nous appuyer un expert en communication pour nous aider à élaborer déjà une stratégie de communication. Ensuite, maintenant, à améliorer nos interventions sur le terrain en termes de communication, en termes de messages à délivrer au grand public.

Questions des journalistes

Radio Ndeke Luka (Nathan de Saint Stéphane Engombé)

- Bonjour à tous. J'ai trouvé mon compte dans tout ce que l'ANE a donné comme réponses à mes confrères et du coup, je ne peux plus poser mes questions puisque j'ai déjà trouvé des réponses. Mais j'aimerais revenir vers la MINUSCA. J'ai suivi avec beaucoup d'attention le discours de la porte-parole. J'ai retenu deux points en ce qui concerne la condamnation de cette embuscade qui a causé la mort d'un élément des Casques bleus, mes condoléances à l'endroit de la famille, mes condoléances aussi à l'endroit de la Mission. Mais ce que j'aimerais savoir, c'est que dans cette localité, précisément à Zemio, nous avons connaissance qu'il y a le contingent pakistanais qui est dans cette localité, mais comment ça se pourrait qu'un élément, peut-être un Kenyan, a trouvé la mort dans cette localité, puisque ce sont les Pakistanais qui sont dans la localité ? D'après des médias internationaux qui ont même relayé cela dans leurs écrits, dans leurs articles, que moi-même j'ai lus, ils ont mentionné que ces hommes en armes ont désarmé les éléments des Casques bleus. Et donc, ça a causé beaucoup de frayeur à la population qui confie sa sécurité à la MINUSCA.
- Et deuxièmement, dans votre discours tout à l'heure, vous avez parlé de la journée du 4 avril, qui sera la journée instaurée par les Nations Unies en 2006, en ce qui concerne le déminage. En République centrafricaine aussi, dans la ville de Bozoum et des localités environnantes, ces localités font aussi partie de ces zones où il y a beaucoup de mines. Mais la MINUSCA avait donné sa parole d'être aux côtés du Gouvernement en ce qui concerne le déminage de cette zone. Où est-ce que nous en sommes ?
- Troisièmement, et pour finir, je vais un peu parler de ce qui s'est passé ce matin en ce qui concerne les journaliers de la Mission qui ont dit qu'ils ont travaillé huit ans en tant que journaliers. Ils ont été sommés d'arrêter le travail depuis hier et selon eux, ils qualifient cela d'un licenciement abusif. D'autres demandent leur droit légal, d'autres demandent des contrats en bonne et due forme. Que répondez-vous, Madame la Porte-parole ? Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Je crois qu'il y a plus que trois questions, mais on y va. Au départ, vous revenez sur l'embuscade en parlant de Pakistanais, nous n'avons pas de Pakistanais dans cette zone. Pourquoi un Casque bleu kenyan a perdu la vie là ? C'était un observateur militaire qui était là. Ça, c'est la réponse à votre première question. Mais vous savez, quand il s'agit d'attaquer les Casques bleus, il n'y a pas de nationalité, on attaque des soldats de la paix, on attaque des personnes qui sont ici, déployées sur le territoire centrafricain pour contribuer au retour de la paix aux côtés du Gouvernement centrafricain. Et évidemment, cela n'a aucune frontière. Et le résultat est que nous avons perdu un de nos collègues qui était venu ici, une fois encore, pour protéger les populations civiles et qui est mort alors qu'il était en train d'effectuer une patrouille pour protéger les populations civiles.

Votre deuxième question concernant la circulation des armes, c'est la raison, vous l'avez vu comme moi, vous l'avez lu que dans le communiqué diffusé par la Représentante spéciale, mais aussi par le Secrétaire général et par les membres du Conseil de sécurité, nous attendons tous que le Gouvernement centrafricain diligente une enquête judiciaire le plus rapidement possible et que les criminels à l'origine de cette attaque soient traduits en justice, ce qui est sans doute une réponse à votre question.

Concernant le Yadé, je vous en avais parlé à plusieurs reprises lors de ces dernières conférences de presse. Vous le savez, nous nous sommes réinstallés à Bozoum, la Force [de la MINUSCA] s'est réinstallée, a installé une base temporaire à Bozoum, mais nous avons également établi une base à Ndim et nous exécutons actuellement aussi une patrouille de longue portée à Ngoutéré, donc autant dire que nous prenons très au sérieux les menaces contre les populations civiles dans cette région du Yadé. Nous avons d'ailleurs noté, depuis nos déploiements dans cette région, une baisse des incidents depuis quelques jours, ce qui est un premier signe encourageant. Évidemment, nous allons continuer et la lutte antimine fera bien évidemment partie de notre dispositif de protection des populations civiles qui vivent dans cette région.

Et puis, pour finir, concernant les journaliers, tout d'abord pour vous indiquer que les journaliers qui ont manifesté leur mécontentement ce matin devant la MINUSCA en ont été reçus immédiatement, vers 9 heures, par des cadres de la MINUSCA. Il y a eu aujourd'hui, mais comme dans toutes les situations précédentes, immédiatement une porte ouverte et un dialogue. C'est l'occasion aussi de rappeler que la contribution des travailleurs journaliers qui sont recrutés dans le cadre de l'exécution de projets spécifiques est vitale pour le bon fonctionnement de la Mission, mais que la contribution de ces travailleurs journaliers se fait sur la base d'une rotation après un certain nombre de mois de travail, une rotation que nous avons déjà généralisée à Ndélé afin que les opportunités d'emploi soient ouvertes et soient élargies au plus grand nombre de personnes. Ce mode de fonctionnement, ce mode de rotation, est en parfait accord avec les règles et réglementations des Nations Unies et, progressivement, il sera adopté dans l'ensemble de la Mission. Mais pour en revenir à la situation de ce matin, la porte a été ouverte, il y a eu un échange et ces principes ont été rappelés aux travailleurs. Voilà ce que je pouvais répondre à vos quatre questions.

Questions des journalistes

Afrique en Plus (Bélisaire Dorval Sahoul)

- J'ai une question à l'endroit de l'Autorité des élections. Nous avons appris que certains agents tablettes n'ont pas restitué leurs tablettes, tant bien que les données aient été déjà enregistrées. Alors comment est-ce que l'ANE va faire pour pouvoir récupérer ces données, tout en sachant que les tablettes n'ont pas été restituées ? Merci.

Réponses aux questions

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Très bien. Vous savez, les agents tablettes ou les tablettes ne sont pas arrivés tous en même temps et nous avons mis en place un dispositif pour réceptionner ces tablettes au fur et à mesure qu'elles arrivent. Il nous est arrivé de constater que certaines équipes étaient arrivées tard le soir, à 23h00, 22h00, bien fatigués, ils n'ont pas pu aller directement au CTD pour déposer, déclarer leurs tablettes. C'est pour ça qu'ils étaient rentrés au quartier pour se reposer et puis le lendemain, venir déposer les tablettes. Et aujourd'hui, les chiffres qu'on vous a donnés, ce sont les chiffres du 31 mars. Mais aujourd'hui, nous sommes pratiquement à 98 % des tablettes qui sont revenues parce que c'est la condition pour les agents tablettes pour être payés, s'ils ne restituent pas les tablettes, ils ne peuvent pas être payés. Donc nous faisons le maximum.

Il y a quelques cas qui nous préoccupent mais nous avons déjà diligenté des actions pour pouvoir mettre la main sur ces tablettes-là, mais ça reste marginal. Le plus important pour nous, c'est de pouvoir récupérer toutes ces données parce que c'est ça qui nous intéresse, parce que nous voulons que tous les Centrafricains qui ont fait l'effort d'aller s'enrôler figurent sur ces listes-là. Nous ne voulons pas perdre ces données. Donc, tout est mis en œuvre pour que toutes ces tablettes et les données soient récupérées dans l'intérêt de nous tous.

Questions des journalistes

Radio Notre-Dame (Jeff Dawo)

- La MINUSCA, en commun accord avec l'ANE et le Gouvernement, a déployé également un groupe pour la sécurité des agents tablettes pour leur déploiement pour l'aire 2 dans leurs zones respectives. De ce fait, entre temps, dans l'aire 1, il y a d'abord eu un manque de sécurité, qu'il n'y a même pas eu la présence de la MINUSCA. Je suis en train de me demander est-ce que la MINUSCA n'est pas en train de jouer le médecin après la mort pour pouvoir ne pas sécuriser les agents tablettes et les chauffeurs qui les amènent pour l'aire 1 ? Il y a eu beaucoup de conséquences qui s'en est suivie. Dans le cas où nous avons connu aussi à Benzambé, précisément dans l'Ouham, il y a eu également des tablettes qui ont été réquisitionnées par des groupes armés. Ça, il va falloir le savoir. Et de ce fait, c'est parce que la MINUSCA n'a pas accompagné ces équipes des agents tablettes. Il y a également eu le cas des viols de certaines filles agents tablettes dans l'Ouha-Fafa, précisément à Batangafo. Alors, n'est-ce pas que la MINUSCA n'est pas en train de jouer le médecin après la mort pour ne pas accompagner les agents tablettes pour la sécurité pour l'aire 1, pour pouvoir maintenant appuyer pour l'aire 2 ?
- La deuxième question va être orientée vers M. Davy Yama de l'ANE, que je voulais vraiment prendre au mot, qui disait que l'ANE a envoyé une mission kamikaze pour le respect du calendrier électoral, mais tout en sachant qu'il y a eu des conséquences dont j'avais cité tout à l'heure. Cette mission Kamikaze s'est tournée au revers. Et qu'en est-il maintenant de la situation de ces filles qui ont été violées à Batangafo, dans l'Ouha-Fafa ? Merci.

Réponses aux questions

Arsène Gbaguidi, Directeur de la division électorale de la MINUSCA

Je voudrais remercier les professionnels des médias par rapport à leurs questions pertinentes. Je salue aussi mon ami qui vient d'intervenir en interpellant la MINUSCA. Je crois que si on se suit très bien, nous avons fait les opérations de révision du fichier électoral dans l'aire opérationnelle numéro 1. Le commissaire Davy Yama l'a souligné tout à l'heure en évoquant ce que vous l'avez dit tout à l'heure comme quoi c'étaient vraiment des missions kamikazes. Lorsque l'un de vos collègues a soulevé la question relative aux enseignements, aux leçons tirées, le commissaire David Yama a été on ne peut plus clair. Il y avait le défaut de planification et il y avait le défaut de coordination. Ce sont ces éléments qui ont occasionné les cas désespérés dont vous avez parlé au niveau des quatre préfectures dans lesquelles nous avons connu des situations difficiles justement parce que les comités préfectoraux de sécurisation des élections n'avaient pas été activés et n'avaient pas fonctionné, justement. Parce que quand vous prenez les 11 préfectures qui étaient concernées par l'aire opérationnelle numéro 1, les difficultés que nous avons connues, c'était justement dans ces quatre préfectures, parce que les comités locaux n'avaient pas été activés, n'avaient pas fonctionné comme je l'ai dit tantôt.

Parce que dans le cadre de la sécurisation des élections et conformément donc à la structuration du Plan intégré de sécurisation des élections, en fonction de la nature des localités, les responsabilités ont été largement partagées entre les FSI, les FACA, la Force de la MINUSCA et la Police de la MINUSCA, donc, chaque entité avait sa responsabilité quant à la sécurisation des localités, comme je vous l'ai dit, parce que ceci suit un schéma d'évaluation en ce qui concerne les menaces d'ordre sécuritaire. Donc, ce n'est pas parce que la MINUSCA n'avait pas joué sa partition, parce que la MINUSCA n'avait pas accompagné, parce qu'il y avait eu un défaut de planification. Vous avez suivi le commissaire Yama quand il a parlé de kamikaze. Il y a des équipes, au lieu d'attendre et de bénéficier des escortes, [qui] ont choisi d'aller sur le terrain, les gens débarquent, par exemple, dans les chefs-lieux de préfectures, ne se rapprochent même pas des préfets qui sont les présidents des comités préfectoraux de sécurisation des élections. Ils choisissent de prendre des itinéraires alors qu'une fois dans les chefs-lieux de préfectures, le comité préfectoral de sécurisation est activé et les gens, rapidement, en fonction de plans, de calendriers, définissent les itinéraires à suivre et comment il faut organiser les escortes pour éviter de se retrouver dans ce genre de situations.

Vous avez vu maintenant, à l'occasion des opérations, au niveau de l'aire opérationnelle numéro 2, nos appréhensions, lorsqu'on était en train de faire les planifications, c'était beaucoup plus sur la Basse-Kotto. Mais aujourd'hui, zéro incident au niveau de la Bassa Kotto. Le cas que le commissaire a soulevé entre Alindao et Mingala, c'était vraiment un cas, comme il a dit, isolé, mais les dispositions avaient été prises. Donc, c'est pour vous dire, il n'y a pas d'opération électorale à 5 étoiles, même dans les vieilles démocraties, vous n'en trouverez pas. Mais il faut vraiment se féliciter, vous féliciter, féliciter l'ANE et féliciter tous les partenaires qui sont intervenus dans le cadre des opérations au niveau de l'aire opérationnelle numéro 2, où on a noté aucun incident, aucun incident vraiment majeur. Et c'est pourquoi il a dit dans son intervention : Pour les prochaines étapes, nous avons fondamentalement besoin de renforcer la planification. Nous avons besoin de renforcer la coordination et éviter les situations désespérées. Donc, il n'y avait pas de médecin après la mort, cher ami. Il n'y en aura même pas. Parce que la MINUSCA n'a pas un autre agenda que de faire et d'accompagner, conformément à notre mandat, de manière à ce que les choses se passent comme cela se doit.

Et vous avez vu, aujourd'hui, nous sommes dans un confort du point de vue de la conduite de ces opérations électorales parce que du point de vue universel, il y a deux approches pour gérer un processus électoral. Vous avez l'approche minimaliste et vous avez l'approche maximaliste. Et l'autorité, dans son art des élections s'est inscrite résolument dans le cadre de l'approche maximaliste. Et il n'y a pas de raison qu'on ne puisse vraiment pas réussir ces opérations électorales. Bien évidemment, avec le concours de chacun de vous tous. Merci.

M. Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances de l'Autorité nationale des élections

Oui, très bien. Je voudrais parler des filles qui ont été victimes de violences sexuelles. Une fille, mais je pense que la Vice-Présidente est bien placée pour vous parler de ce qui s'est passé. Mais nous avons juste déploré l'indiscipline de certains conducteurs, de certains chauffeurs qui étaient mis à la disposition de l'ANE pour déployer ces équipes parce que ce qui s'est passé, c'est qu'il y a des chauffeurs qui, se disant l'as du volant, maîtrisant la région, ont décidé de prendre leur propre itinéraire sans tenir compte des risques d'ordre sécuritaire. Ils ont pris ce risque-là pour ces agents et, malheureusement, on a connu ce cas-là. Mais sachez que l'ANE n'a pas envoyé les filles et les fils de Centrafrique pour aller se faire violer sur le terrain. Cette situation nous a attristés, mais l'ANE a pris des dispositions pour la prise en charge de cette fille-là qui a été victime de cette agression. Je pense que la Vice-Présidente qui a suivi ce cas de bout en bout pourrait vous dire davantage. Je lui passe la parole.

Réponses aux questions

Mme N'Doute Tandos, Vice-Présidente de l'Autorité Nationale des Elections

Merci. C'est vraiment intéressant que vous cherchiez à connaître la vérité et vous êtes des professionnels des médias, quand vous devez donner des informations, ça doit être avec exactitude. Les faits ne se sont pas déroulés à Batangafo comme vous l'avez dit. A Batangafo, ces agents ont été menacés et ils les ont pillés mais on n'a touché à personne. C'est à Benzambé qu'une fille a été agressée. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas, comme M. Arsène l'a dit, ils n'ont pas attendu la sécurisation. Le chauffeur a pris sur lui de dire : Je connais bien, je peux vous amener par cette voie alors que ce n'était pas la voie qui était prévue. Ils devaient passer par Bouca et aller à Batangafo, sortis parce qu'ils étaient à la frontière de Benzambé et de Batangafo. Il a choisi de passer par Bossangoa là où tout le monde sait qu'il y avait des risques. Et dès que le cas nous a été signalé, les collègues qui étaient sur le terrain ont pris la fille et l'ont amenée à Bossangoa et la MINUSCA a accompagné la fille. On l'a ramenée à Bangui chez notre médecin de l'ANE. J'ai assuré moi-même le suivi. Jusqu'à maintenant, je continue d'appeler la fille. Elle m'appelle aussi avec ses parents, on est en train de suivre la procédure et la plénière va décider de quoi faire d'elle parce qu'il n'y a pas un texte qui prévoit. Vous savez que c'est un événement imprévisible, c'est inattendu, mais nous sommes des humains, on a pris et je connais très bien la fille, je ne la connaissais pas, mais quand elle m'a expliqué, elle me connaît. Donc, on assume, on n'a pas envoyé la fille pour être agressée, mais c'est ce qui est inattendu qui est arrivé, c'est imprévisible, nous assumons. Voilà ce que je tiens à vous dire. Mais ce n'est pas des filles qui sont agressées, c'est une seule. Les garçons ont été fouettés et puis on les a pillés, mais c'est la fille qui a été agressée. Voilà ce que je tiens à éclairer. Merci.

Questions des journalistes

Télévision centrafricaine (Junior Prince Maliavo)

- Je m'en vais poser une question à l'endroit de monsieur Davy. Ma question est de savoir, dans vos propos, vous avez souligné que lors des opérations de la seconde phase de la révision du fichier électoral

de l'aire 2, un centre n'a pas été ouvert. Et vous pouvez nous montrer les raisons pourquoi ce centre n'a pas été opérationnel ?

Très bien, merci. Comme je vous l'ai dit, nous avons le souci, nous poursuivons l'objectif de l'inclusivité. C'est effectivement dans la préfecture de l'Ouham-Fafa, notamment, Batangafo, où certains centres de l'aire 1 n'avaient pas pu ouvrir pour des raisons de sécurité. Et nous avons décidé, d'un commun accord avec les partenaires et le Gouvernement, de renvoyer des équipes sur le terrain en même temps que le déploiement de l'aire 2 pour qu'ils aillent rouvrir ces centres et permettre à nos compatriotes de s'enrôler. Malgré tous les efforts qui ont été faits pour la sécurisation des équipes, des matériels sur le terrain, il y a un centre qui n'a pas pu ouvrir pour vraiment des raisons de sécurité parce que les agents tablettes craignaient pour leur sécurité. Et même les FACA qui étaient là-bas pour les escorter, leur ont déconseillé d'aller là-bas parce que leur effectif ne leur permettait pas de faire face à d'éventuelles attaques qui pourraient surgir quand ils seront sur le terrain. Et donc, pour cette raison, nous n'avons pas voulu prendre des risques pour la vie de nos compatriotes, on a décidé de les retourner sur Bangui et le Gouvernement est informé, les partenaires sont informés. J'espère que les dispositions seront prises pour que ces centres reviennent dans le giron de la République en termes d'enregistrement des électeurs. Merci.

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci M. Yama. Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#). Vous pouvez aussi rejoindre notre chaîne WhatsApp. L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation.